



# LIVRET D'ACCUEIL DES PARENTS

# SOMMAIRE

MOT DU PROVISEUR.....	p.3
ACCÈS ÉTABLISSEMENT.....	p.4
Du bon usage du parking.....	p.4
Accès établissement.....	p.4
FRÉQUENTATION.....	p.5
Calendrier annuel.....	p.5
Horaires, lieux de dépose et de récupération des élèves.....	p.6
Règlement intérieur.....	p.7
RESTAURATION.....	p.9
BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES.....	p.11
Elèves à besoins particuliers.....	p.11
Service d'orthophonie.....	p.12
Prévention du harcèlement.....	p.13
PREMIERS SECOURS.....	p.15
COMMUNICATION ET SUIVI DE LA SCOLARITÉ.....	p. 16
Pronote.....	p.16
Réseaux sociaux et site.....	p.16
Livret et bulletin scolaires.....	p.16
Contacts utiles.....	p.17
SERVICES PÉRISCOLAIRES.....	p.18
Activités extrascolaires.....	p.18
Garderie.....	p.18
AIDES FINANCIÈRES.....	p.20
INSTANCES DE L'ÉTABLISSEMENT ET IMPLICATION DES PARENTS .....	p.21

# MOT DU PROVISEUR

Chers parents d'élèves,

Vous songez à scolariser votre enfant au **Lycée Français International d'Ibiza** et nous vous en remercions.

Fondé en 1975, notre établissement accueille à la rentrée scolaire 2023 360 élèves scolarisés de la section de maternelle jusqu'en classe de Terminale. Il fait partie du **réseau mondial de l'AEFE** (Agence pour l'enseignement français à l'étranger), un réseau scolaire unique au monde qui compte 552 établissements et qui accueille près de 400 000 élèves de la maternelle à la terminale dans 138 pays. La qualité et l'homogénéité de l'enseignement dispensé dans ces établissements ainsi que les valeurs qui y sont attachées – culture humaniste, laïcité, éducation à la citoyenneté, développement de l'esprit critique, solidarité – constituent les spécificités de ce réseau unique au monde par son étendue et son importance.

Choisir le LFI d'Ibiza, c'est donc faire le choix d'une **éducation « à la française »** à la fois exigeante et bienveillante. C'est aussi faire le choix d'un établissement ouvert sur son pays d'accueil et qui fait la promotion du plurilinguisme et du multiculturalisme (plus de vingt nationalités y sont représentées) notamment à travers d'un apprentissage précoce et renforcé des langues (français, anglais, espagnol, catalan).

Si la **réussite** d'un établissement se mesure à l'aune de ses résultats aux examens, l'excellence est au rendez-vous avec toujours 100% de réussite au DNB (Diplôme National du Brevet) et pour la troisième année consécutive au baccalauréat (dont 100% avec une mention). Ces résultats sont le fruit de l'engagement et du professionnalisme de l'ensemble de la communauté éducative de notre école (personnels enseignants et non enseignants) ainsi que celui de l'implication des familles dans la scolarité de leur enfant. Que chacun en soit ici remercié.

Nous travaillons toujours à améliorer la qualité du service offert, en aménageant nos espaces, en recrutant du personnel qualifié et en portant une attention particulière au respect du vivre ensemble à travers notre « plan de convivencia » et l'intervention de nos partenaires. Nous continuerons enfin à faire la promotion à travers nos actions d'une conscience éco-citoyenne et éco-responsable.

Soyez donc assurés, chers parents, que notre établissement met tout en œuvre pour accueillir les enfants dans des conditions satisfaisantes et leur offrir un parcours scolaire propice à leur réussite et à leur épanouissement. N'hésitez pas entrer en contact avec nous – [secretariat@lfi-ibiza.com](mailto:secretariat@lfi-ibiza.com) – pour toute question ou simplement pour visiter notre école.

Cordialement,

Le Proviseur  
Jean-Philippe BORT

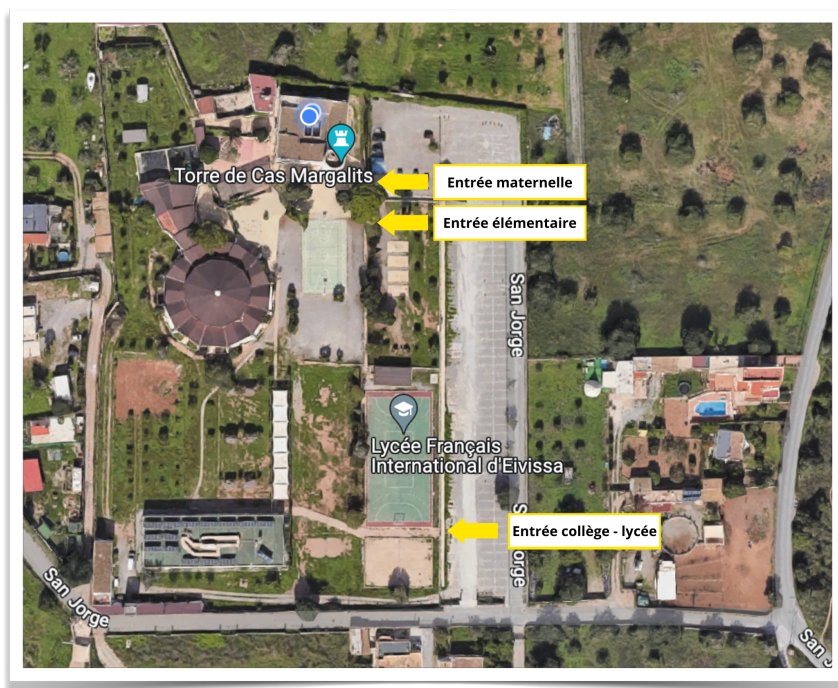
# ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT

## DU BON USAGE DU PARKING

Nous demandons aux parents qui viennent déposer ou reprendre leur enfant :

- De circuler à une vitesse réduite et de conduire de manière prudente
- De veiller à se garer correctement sans gêner d'espace
- De ne pas encombrer les espaces de circulation afin de faciliter les flux entrants et sortants
- De venir avec un seul véhicule
- D'utiliser dans la mesure du possible un véhicule compact
- De privilégier le covoiturage
- De quitter le parking immédiatement après avoir déposé ou récupéré son enfant

## ACCÈS À L'ÉTABLISSEMENT



# FREQUENTATION SCOLAIRE

## CALENDRIER ANNUEL

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin							
	dim. 01	mer. 01	ven. 01	Q2	lun. 01	jeu. 01	Q1	ven. 01	lun. 01	mer. 01	sam. 01					
	lun. 02	Q1	jeu. 02	Q2	sam. 02	mar. 02	ven. 02	Q1	sam. 02	mar. 02	jeu. 02	Q1	dim. 02	Q2		
	mar. 03	Q1	ven. 03	Q2	dim. 03	mer. 03	sam. 03	dim. 03	mer. 03	ven. 03	Q1	lun. 03	Q2			
lun. 04	mer. 04	Q1	sam. 04	lun. 04	Q1	jeu. 04	dim. 04	lun. 04	Q1	jeu. 04	sam. 04	mar. 04	Q2			
mar. 05	Q1	jeu. 05	Q1	dim. 05	mar. 05	Q1	ven. 05	lun. 05	Q2	mar. 05	Q1	ven. 05	Q2			
mer. 06	Q1	ven. 06	Q1	lun. 06	Q1	mer. 06	sam. 06	mar. 06	Q2	mer. 06	Q1	sam. 06	lun. 06	Q2	jeu. 06	Q2
jeu. 07	Q1	sam. 07	mar. 07	Q1	jeu. 07	dim. 07	dim. 07	mer. 07	Q2	jeu. 07	Q1	dim. 07	mar. 07	Q2	ven. 07	Q2
ven. 08	Q1	dim. 08	mer. 08	Q1	ven. 08	lun. 08	Q2	jeu. 08	Q2	ven. 08	Q1	lun. 08	Q2	mer. 08	Q2	sam. 08
sam. 09	lun. 09	Q2	jeu. 09	Q1	sam. 09	mar. 09	Q2	ven. 09	Q2	sam. 09	mar. 09	Q2	jeu. 09	Q2	dim. 09	
dim. 10	mar. 10	Q2	ven. 10	Q1	dim. 10	mer. 10	Q2	sam. 10	dim. 10	mer. 10	Q2	ven. 10	Q2	lun. 10	Q1	
lun. 11	Q2	mer. 11	Q2	sam. 11	lun. 11	Q2	jeu. 11	Q2	dim. 11	lun. 11	Q2	jeu. 11	Q2	sam. 11	mar. 11	Q1
mar. 12	Q2	jeu. 12	dim. 12	mar. 12	Q2	ven. 12	Q2	lun. 12	mar. 12	Q2	ven. 12	Q2	dim. 12	mer. 12	Q1	
mer. 13	Q2	ven. 13	Q2	lun. 13	Q2	mer. 13	Q2	sam. 13	mar. 13	mer. 13	Q2	sam. 13	lun. 13	Q1	jeu. 13	Q1
jeu. 14	Q2	sam. 14	mar. 14	Q2	jeu. 14	Q2	dim. 14	mer. 14	jeu. 14	Q2	dim. 14	mar. 14	Q1	ven. 14	Q1	
ven. 15	Q2	dim. 15	mer. 15	Q2	ven. 15	Q2	lun. 15	Q1	jeu. 15	ven. 15	Q2	lun. 15	Q1	mer. 15	Q1	sam. 15
sam. 16	lun. 16	Q1	jeu. 16	Q2	sam. 16	mar. 16	Q1	ven. 16	sam. 16	mar. 16	Q1	jeu. 16	dim. 16			
dim. 17	mer. 17	Q1	ven. 17	Q2	dim. 17	mer. 17	Q1	sam. 17	dim. 17	mer. 17	Q1	ven. 17	lun. 17	Q2		
lun. 18	Q1	mer. 18	Q1	sam. 18	lun. 18	Q1	jeu. 18	Q1	dim. 18	lun. 18	Q1	jeu. 18	Q1	sam. 18	mar. 18	Q2
mar. 19	Q1	jeu. 19	Q1	dim. 19	mar. 19	Q1	ven. 19	Q1	lun. 19	Q1	mar. 19	ven. 19	Q1	dim. 19	mer. 19	Q2
mer. 20	Q1	ven. 20	Q1	lun. 20	Q1	sam. 20	mar. 20	Q1	mer. 20	Q1	sam. 20	lun. 20	Q2	jeu. 20	Q2	
jeu. 21	Q1	sam. 21	mar. 21	Q1	jeu. 21	Q1	dim. 21	mer. 21	Q1	jeu. 21	Q1	dim. 21	mar. 21	Q2	ven. 21	Q2
ven. 22	Q1	dim. 22	mer. 22	Q1	ven. 22	lun. 22	Q2	jeu. 22	Q1	ven. 22	Q1	lun. 22	Q2	mer. 22	Q2	sam. 22
sam. 23	lun. 23	jeu. 23	Q1	sam. 23	mar. 23	Q2	ven. 23	Q1	sam. 23	mar. 23	Q2	jeu. 23	Q2	dim. 23		
dim. 24	mar. 24	ven. 24	Q1	dim. 24	mar. 24	Q2	sam. 24	dim. 24	mar. 24	Q2	ven. 24	Q2	lun. 24	Q1		
lun. 25	Q2	mer. 25	sam. 25	lun. 25	jeu. 25	Q2	dim. 25	lun. 25	jeu. 25	Q2	sam. 25	mar. 25	Q1			
mar. 26	Q2	jeu. 26	dim. 26	mar. 26	ven. 26	Q2	lun. 26	Q2	mar. 26	Q2	ven. 26	Q2	dim. 26	mer. 26	Q1	
mer. 27	Q2	ven. 27	lun. 27	Q2	mer. 27	sam. 27	mar. 27	Q2	mer. 27	Q2	mer. 27	sam. 27	lun. 27	Q1	jeu. 27	Q1
jeu. 28	Q2	sam. 28	mar. 28	Q2	jeu. 28	dim. 28	mer. 28	Q2	jeu. 28	Q2	jeu. 28	dim. 28	mar. 28	Q1	ven. 28	Q1
ven. 29	Q2	dim. 29	mer. 29	Q2	ven. 29	lun. 29	Q1	jeu. 29	Q2	ven. 29	lun. 29	Q1	mer. 29	Q1	sam. 29	
sam. 30	lun. 30	jeu. 30	Q2	sam. 30	mar. 30	Q1	sam. 30	mar. 30	Q1	jeu. 30	Q1	dim. 30				
	mar. 31		dim. 31	mer. 31	Q1		dim. 31		dim. 31		ven. 31	Q1				

Rentrée scolaire : mardi 5 septembre 2023

# HORAIRES, LIEUX DE DÉPOSE ET DE RÉCUPÉRATION DES ÉLÈVES

## HORAIRES

École maternelle	École élémentaire	Collège	Lycée
Lundi, mardi, mercredi et jeudi 8h55 à 15h50	Lundi, mardi, mercredi et jeudi 8h55 à 16h00	Lundi, mardi, mercredi et jeudi 8h00 à 17h00	Lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi 8h00 à 17h00
Vendredi 8h55 à 12h50	Vendredi 8h55 à 13h00	Vendredi 8h00 à 13h00	

## ENTRÉES ET SORTIES

Le matin, l'accueil des élèves est assuré à partir de 7h45 (secondaire) ou 8h50 (primaire).

École maternelle	École élémentaire	Secondaire
Les parents accompagnent et reprennent leur enfant dans la classe.	Les parents n'entrent pas dans l'enceinte de l'école.	
Le matin, l'accueil se fait entre <b>8h45 et 8h55</b>	Les élèves se mettent en rang dans la cour à la sonnerie de 8h50 et sont pris en charge par leur professeur. Les cours commencent en classe à 8h55	Les élèves se mettent en rang devant leur classe à la sonnerie de 7h55 ou 8h55 selon leur emploi du temps. Les cours commencent en classe à 8h00 ou 9h00 selon l'emploi du temps
Le soir, la sortie se fait entre <b>15h50 et 16h00</b> .	Le soir, la sortie se fait à 16h00 pour l'élémentaire et à 17h pour le secondaire selon l'emploi du temps : Les élèves retrouvent leurs parents au portail.	

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le règlement intérieur s'impose à tous les usagers de l'établissement. L'inscription d'un enfant au lycée français international d'Ibiza vaut acceptation de celui-ci. Nous attirons votre attention sur quelques points particuliers :

## RESPECT DE L'ASSIDUITÉ

**La fréquentation scolaire quotidienne est obligatoire selon les lois et règlements en vigueur en France et en Espagne.**

En cas d'absence, les parents sont tenus :

- ▶ d'informer l'enseignant et de motiver via Pronote toute absence connue par avance.
- ▶ d'informer l'établissement, par téléphone ou par courriel que leur enfant ne peut se rendre en classe.
- ▶ de justifier, par ÉCRIT, le motif de l'absence de leur enfant dès son retour dans l'établissement.

*En cas de maladie contagieuse un certificat médical peut-être exigé.*

## RESPECT DE LA PONCTUALITÉ

Les retards perturbent le déroulement des cours et portent préjudice à l'élève comme à l'ensemble de la classe.

C'est pourquoi :

- ▶ Les parents doivent prendre les mesures nécessaires pour que leur enfant soit à l'heure à l'école,
- ▶ Les retards doivent être justifiés par les parents ; ils sont comptabilisés par l'établissement.

**Afin de ne pas perturber la mise en route de la journée en primaire, les élèves ne seront plus acceptés après 9h00 et devront se représenter entre 10h30 et 10h50 au moment de la récréation.**

## DÉPART ANTICIPÉ

Veillez noter que les départs anticipés sont autorisés à titre exceptionnel et ne peuvent en aucun cas être réguliers.

**Les absences et retards répétés et injustifiés sont notifiés à la famille et peuvent faire l'objet de sanctions.**

## TENUE VESTIMENTAIRE

Le devoir de respect doit transparaître dans la tenue vestimentaire : les tenues négligées, extravagantes ou provocantes ne sont pas admises.

## OBJETS DE VALEUR

Les parents doivent veiller à ce que leur enfant n'apporte dans l'établissement aucun objet de valeur ni somme d'argent importante. Dans tous les cas, l'élève reste responsable de ses biens et l'établissement ne peut être tenu pour responsable des objets ou de l'argent dérobés.

## TÉLÉPHONE PORTABLE ET AUTRES APPAREILS COMMUNICANTS

L'usage du téléphone portable, ou de tout appareil communicant, est strictement interdit dans l'établissement pour tous les niveaux. Les collégiens devront déposer leurs appareils dans leur casier, les lycéens seront les conserver dans leur sac.

En cas d'infraction, la direction se réserve le droit de confisquer l'appareil et de le remettre en main propre au responsable légal de l'élève.

Cliquez [ici](#) pour consulter la version intégrale du règlement intérieur.



# RESTAURATION

## LES FORMULES

Il existe 2 régimes :

- Forfait BOCA : 24 €/mois
- Forfait RESTAURANT SCOLAIRE 4 jours/semaine : 110€/mois de la maternelle au C.E 1 - 132€/mois à partir du CE2

Choix du forfait :

- Le forfait est trimestriel
- A la rentrée, l'enfant est inscrit selon votre demande
- Le choix du forfait se fait en début d'année scolaire, avec possibilité de changement de régime en fin de chaque trimestre pour le trimestre suivant. Il n'y a pas de changement en cours de mois.
- Tout changement pour le trimestre suivant est à signaler **par écrit** au moins 10 jours à l'avance au secrétariat et prend effet à compter du 1er du mois suivant. Sans écrit de votre part, l'enfant reste inscrit selon votre choix initial.

## PERSONNELS DE SERVICE et SURVEILLANCE

Le service de restauration et l'encadrement des élèves entre 12h00 et 14h00 est assuré par :

- les personnels de service
- les assistantes de maternelle
- le surveillant de vie scolaire
- Les professeurs

Un ordre de passage est affiché en début d'année ; la présence des élèves est vérifiée.

Les frais de surveillance et d'entretien des locaux sont répartis équitablement entre tous les usagers.

## ACCUEIL ET RESPECT DES REGLES D'HYGIENE

### Pour la formule « BOCA »

Les élèves de primaire ayant fait le choix de cette formule seront accueillis dans le patio de la finca (sauf les jours de mauvais temps, où ils seront regroupés en salle polyvalente). Des micro-ondes seront mis à leur disposition mais ne pourront être manipulés que par les élèves à partir du CP. Par ailleurs et pour les mois les plus chauds, nous conseillons aux familles de privilégier des plats adaptés aux températures.

Les collégiens pourront eux déjeuner dans les jardins sous l'arche arborée et couverte.

### Pour la formule « RESTAURATION »

Le service est assuré pour les enfants de Maternelle au CE2 par les personnels de la cantine. Les autres niveaux se servent avec les plateaux mis à leur disposition. La circulation des élèves est prévue pour que les plateaux propres ne croisent pas les plateaux sales.

Une commission cantine est chargée de veiller à la qualité de l'accueil et du service.

## DES BONNES PRATIQUES EN ÉLÉMENTAIRE

La santé de nos élèves est une priorité. C'est pour cela que nous avons choisi d'instaurer dès l'entrée en CP des normes alimentaires à respecter. Dès le CP, les élèves apportent un goûter pour le matin qui soit **un fruit, un légume ou un gâteau fait maison**. Aucun aliment industriel ne sera accepté. Le vendredi vous pourrez, si vous le souhaitez, proposer à votre enfant un sandwich avec des aliments sains.

## EBEP (ÉLÈVES À BESOIN ÉDUCATIF PARTICULIER)

L'École inclusive vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers. Il existe différents aménagements pédagogiques définis par le code de l'éducation : PAI, PPRE, PAP et PPS.

### ■ **Le PAI : projet d'accueil individualisé**

Il concerne les élèves atteints d'un trouble de santé invalidant tel qu'une maladie chronique (asthme ou diabète par exemple), une allergie ou une intolérance alimentaire. Le PAI est rédigé à la demande ou en accord avec les familles. Il permet d'assurer la sécurité de l'élève titulaire d'un PAI (traitement médical, régime spécifique, contrôle régulier de la glycémie par exemple) et comporte un protocole d'urgence.

### ■ **Le PPRE : programme personnalisé de réussite éducative**

Ce programme concerne les élèves qui ont des difficultés importantes dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture et qui risquent de ne pas maîtriser les compétences de fin de cycle. Il peut aussi concerner les élèves intellectuellement précoces.

Le PPRE est mis en place par le directeur de l'école ou le chef d'établissement, à l'initiative des équipes pédagogiques. Il prend la forme d'un document qui permet de formaliser et de coordonner les actions conçues pour répondre aux difficultés que rencontre l'élève.

### ■ **Le PAP : plan d'accompagnement personnalisé**

Sont concernés tous les élèves, quelle que soit leur nationalité, dont les difficultés persistantes sont la conséquence d'un trouble spécifique des apprentissages (troubles « dys ») et pour lesquels des aménagements et adaptations de nature pédagogique sont nécessaires afin qu'ils puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions.

### ■ **Le PPS : projet personnalisé de scolarisation**

Sont concernés les élèves en situation de handicap.

Afin d'accompagner au mieux le parcours scolaire des EBEP, une référente EBEP - Mme Julie Venet - est chargée de faire le lien entre les différents acteurs concernés (élève, famille, professeur, vie scolaire)

## SERVICE D'ORTHOPHONIE

Depuis maintenant 4 ans, le LFII permet aux élèves qui le nécessitent de bénéficier des services d'une orthophoniste française au sein de l'école, fait à la fois rare dans les établissements français à l'étranger et précieux en raison de l'absence de professionnels paramédicaux francophones à Ibiza.

L'orthophoniste est en contact quotidien avec l'équipe enseignante et répond à ses interrogations quant aux élèves présentant des difficultés (avis, conseil). Si nécessaire, elle prend contact avec les familles et propose de réaliser un bilan afin de détecter d'éventuels retards ou troubles du langage et/ou des apprentissages, et de prendre en charge individuellement ces élèves le cas échéant. Soumise au secret professionnel, elle travaille également avec les familles (guidance parentale), et elle fait le lien avec les partenaires extérieurs (psychologues, neuropsychologues, etc.) qui interviennent auprès de ses patients. Elle propose des adaptations scolaires aux enseignants pour aider les enfants en difficulté dans le suivi des apprentissages au sein de la classe. Elle est présente par ailleurs dans les réunions d'équipes éducatives ayant pour objectif de mettre en place des actions pour soutenir élèves et familles. L'orthophoniste participe enfin à la demande d'aménagements dans le cadre des examens officiels pour une meilleure égalité des chances.

Depuis son arrivée en 2019, les effectifs du LFII ont augmenté et, par conséquent, les demandes de prise en charge en orthophonie aussi. Pour répondre à ce réel besoin des élèves et des familles, les plages horaires seront augmentées dès la rentrée prochaine. Afin de pouvoir financer son intervention sur le temps scolaire, il sera demandé une participation à hauteur de 50% du coût horaire de l'orthophoniste - soit 12 euros 50 par séance de 30 mn, la moitié restante étant à la charge de l'établissement - aux familles qui font appel à ses services, celle-ci restant bien en-dessous de ce qui est pratiqué par les thérapeutes travaillant en libéral. Les familles qui ne se sont pas encore signalées auprès de Mme l'orthophoniste mais souhaitent profiter de ce service à la rentrée (dans la limite des plages horaires disponibles) voudront bien transmettre leur demande à [julievenet@lfi-ibiza.com](mailto:julievenet@lfi-ibiza.com)

# PROTOCOLE DE TRAITEMENT DES SITUATIONS DE HARCÈLEMENT

## PRÉAMBULE

Ce protocole type a pour objectif d'aider l'ensemble de la communauté éducative dans la prise en compte des cas de harcèlement entre élèves au sein de l'établissement.

Le harcèlement constitue en effet un délit, quel que soit le cadre dans lequel il s'exerce. Y font référence le Code de l'Éducation Française dans son article L511-3-1, comme la Loi Organique sur l'Éducation en Espagne qui précise, dans son article 1, que « *le harcèlement scolaire porte atteinte à la dignité et aux droits fondamentaux des enfants.* ».

Le système éducatif espagnol est fondé sur un certain nombre de principes soutenus par la constitution, dont l'un est **l'éducation à la prévention et à la résolution pacifique des conflits**. Elle reconnaît également les droits fondamentaux des élèves, tels que le respect de leur intégrité et de leur dignité personnelles, la protection contre les agressions physiques ou morales, le respect de la dignité, de l'intégrité. Les établissements scolaires français à l'étranger sont soumis aux mêmes principes, et se doivent d'agir, en prenant en charge les situations mais également en mettant en place un plan de prévention. Il relève des **missions des professionnels de l'éducation** de « **contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaire** », selon l'arrêté du 1er juillet 2013 (référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.) « Contribuer » signifie que **l'école ne peut résoudre seule la question du harcèlement ou des violences. Sa fonction doit rester éducative**. Les parents des enfants auteurs, victimes ou témoins doivent être acteurs, tout comme les élèves, de la résolution de la situation faute de quoi, celle-ci risque de se poursuivre ou s'aggraver. L'école doit donc savoir orienter quand cela est nécessaire.

## PLAN D'ACTION ET DE PRÉVENTION DANS L'ÉTABLISSEMENT

- L'établissement se dote d'une **cellule de prévention du harcèlement** constituée par le Chef d'établissement, la CPE, le coordinateur pour le primaire, un professeur volontaire et un représentant des parents d'élèves.
- Mise à disposition de l'ensemble de la communauté éducative d'une adresse mail [prevention@lfi-ibiza.com](mailto:prevention@lfi-ibiza.com) pour le traitement des situations de harcèlement.
- Mise en ligne sur le site de l'établissement de grilles de repérage des situations de harcèlement à destination des personnels et des familles.
- Adhésion au programme [KIVA](#)
- Développement des compétences psychosociales, dans les classes avec les élèves
- Promotion des espaces de paroles
- Développement des activités scolaires favorisant le vivre-ensemble et les bonnes relations entre pairs
- Organisation d'interventions dans les classes des partenaires sociaux locaux dans le cadre du Comité d'Éducation à la Santé, la Citoyenneté et l'Environnement (CESCE) de l'établissement.

## PREMIERS SECOURS

L'établissement ne disposant pas de service de santé ni d'infirmière, il assure les soins de base en cas de petite blessure ou de fatigue passagère mais pour des cas plus sérieux, les parents sont informés et viennent chercher leur enfant.

En cas d'urgence, la Direction de l'établissement contacte les parents et prend les mesures qui s'imposent concernant les soins et le transfert de l'élève. (appel des urgences, demande d'évacuation par ambulance si nécessaire).

## PRONOTE

Cliquez [ici](#) pour suivre le « pas à pas » vous permettant d'accéder à Pronote.

## RÉSEAUX SOCIAUX ET SITE



Site internet : <https://www.lfi-ibiza.com/>



Facebook : Lycée Français International d'Ibiza



Instagram : Lycée Français International d'Ibiza

## LIVRETS ET BULLETIN SCOLAIRES

### ► École primaire

À la fin de chaque semestre, vous recevrez un livret scolaire détaillant les apprentissages et progrès de votre enfant.

### ► École secondaire

En secondaire, à la fin de chaque trimestre (ou chaque semestre pour les classes de Première et de Terminale), un conseil de classe présidé par le proviseur ou son représentant se réunit. Tous les enseignants de la classe, ainsi que les représentants des parents et des élèves y assistent. Les dynamiques globales de la classe et de chaque élève individuellement sont discutées. Vous recevrez ensuite un relevé de notes (transmis par le professeur principal et également disponible et téléchargeable via Pronote) qui contient également les commentaires de chaque enseignant.



## CONTACTS UTILES

Pour quoi ?	Qui ?	Comment ?
Signaler l'absence de son enfant prévue à l'avance	Les professeurs de la classe + Vie scolaire	Pronote
Signaler l'absence imprévue de son enfant	Vie scolaire	Pronote <a href="mailto:viescolaire@lfi-ibiza.com">viescolaire@lfi-ibiza.com</a>
Justifier l'absence de son enfant	Vie scolaire	Pronote <a href="mailto:viescolaire@lfi-ibiza.com">viescolaire@lfi-ibiza.com</a>
Demander un rdv avec un professeur		Pronote
Demander un rdv avec le directeur d'école		<a href="mailto:directeur@lfi-ibiza.com">directeur@lfi-ibiza.com</a>
Demander un rdv avec le proviseur	Secrétariat de direction	<a href="mailto:secretariat@lfi-ibiza.com">secretariat@lfi-ibiza.com</a>
Signaler une situation de mal-être/une problématique de santé	Professeur (primaire) ou professeur principal (secondaire) + CPE	Pronote ou demande de rdv
Signaler une situation de harcèlement	Cellule de prévention	<a href="mailto:prevention@lfi-ibiza.com">prevention@lfi-ibiza.com</a>
Signaler un problème lié au service de restauration	Service d'intendance	<a href="mailto:gestion@lfi-ibiza.com">gestion@lfi-ibiza.com</a>
Questions relatives aux frais de scolarité et de cantine	Service d'intendance	<a href="mailto:gestion@lfi-ibiza.com">gestion@lfi-ibiza.com</a>
Demande de bourse scolaire (famille française uniquement)	Services consulaires	<a href="https://barcelone.consulfrance.org/-Bourses-scolaires-413-">https:// barcelone.consulfrance.org/- Bourses-scolaires-413-</a>
Demande d'accompagnement à la scolarité d'élèves en situation de handicap	Services consulaires	<a href="https://barcelone.consulfrance.org/Accompagnement-a-la-scolarité-d-eleves-en-situation-de-handicap-ASESH-pour-les">https:// barcelone.consulfrance.org/ Accompagnement-a-la-scolarité-d- eleves-en-situation-de-handicap- ASESH-pour-les</a>
Demande d'aide financière exceptionnelle (famille non française uniquement)	Directrice administrative et financière	<a href="mailto:daf@lfi-ibiza.com">daf@lfi-ibiza.com</a>
Demande liée à la gestion de l'établissement	Comité de gestion	<a href="mailto:comité@lfi-ibiza.com">comité@lfi-ibiza.com</a>

## ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

Des activités extrascolaires sont proposées par le LFI d'Ibiza du lundi au jeudi de 16h00 à 17h30, elles sont animées par des intervenants extérieurs (conventionnés par l'établissement) ou par des membres de l'équipe pédagogique de l'établissement. Les perspectives pour l'année scolaire 2023-2024 sont de poursuivre le développement de l'offre d'animation éducative selon les tranches d'âge (Maternelle, Élémentaire, Secondaire, Adultes), mais aussi de permettre aux lycéens, ayant davantage de contraintes horaires, de pouvoir y prendre part.

La liste et le contenu de ces activités seront présentés la première semaine de la rentrée scolaire 2023-2024. Ce premier temps d'information sera suivi d'un après-midi Portes Ouvertes (16h00-17h30), à destination des élèves et des familles. Ce deuxième temps permettra aux familles d'échanger avec les animateurs de ces ateliers. Le début des activités extrascolaires est prévu à partir du lundi 11 septembre 2023 (offre et campagne d'inscription disponible dès la rentrée scolaire 2023-2024).

## GARDERIE

Un service de garderie est proposé dans la limite des places disponibles du lundi au vendredi de 7h50 à 9h00 et du lundi au jeudi de 16h00 à 17h00 pour les élèves de maternelle et primaire. La surveillance est assurée par des personnels de l'établissement.

Ce service est également proposé aux élèves de collège et lycée au bâtiment secondaire sur les mêmes créneaux (Accueil dans les salles en autonomie)

### **Formule du matin 65 euros mensuels**

Votre place est réservée chaque jour de 8h à 9h du lundi au vendredi.

L'animatrice peut surveiller la prise du petit-déjeuner que vous fournirez si vous le souhaitez.

### **Formule de l'après midi 60 euros mensuels**

Votre place est réservée chaque jour de 16h à 17h du lundi au jeudi.

L'animatrice peut surveiller la prise du goûter que vous fournirez si vous le souhaitez.

### **Formule matin + après midi 110 euros mensuels**

Votre place est réservée chaque jour de 8h à 9h du lundi au vendredi.

Votre place est réservée chaque jour de 16h à 17h du lundi au jeudi.

### **Formule gratuite matin et/ou après-midi**

Cette formule est réservée aux élèves dont un frère ou une sœur du secondaire débute son emploi du temps à 8h00 et/ou termine à 17h00

# AIDES FINANCIÈRES

## LES BOURSES SCOLAIRES

- Une bourse peut être accordée sous conditions de ressources et en fonction de la situation patrimoniale du demandeur.
- **L'élève doit être de nationalité française.**
- Le demandeur et l'enfant doivent être inscrits au registre mondial des Français établis hors de France auprès du Consulat. (Vérifiez que votre inscription au registre et celle de vos enfants sont en cours de validité).
- L'enfant doit résider avec au moins un de ses parents en Espagne (dans la circonscription de Barcelone).
- L'enfant doit être scolarisé dans un établissement homologué par le ministère français de l'Éducation nationale (attention : la demande de bourse et l'inscription auprès de l'établissement scolaire sont deux formalités différentes)

Vous trouverez toutes les informations nécessaires [ici](#).

## LE FOND DE SOLIDARITE

Pour les parents qui sont confrontés à des difficultés financières et qui ont besoin d'aide, veuillez contacter le service de la comptabilité. **Ce fonds d'aide aux personnes en difficulté s'adresse uniquement aux familles qui ne sont pas éligibles à une bourse d'aide financière du gouvernement français.** Ce fonds est destiné aux élèves qui sont déjà inscrits à l'école. Le programme d'aide financière de l'école est de nature exceptionnelle, il est entièrement discrétionnaire et l'école se réserve le droit de modifier ses conditions à tout moment. Il a pour but d'éviter la perturbation en milieu de trimestre de la scolarité d'un élève en raison de difficultés financières familiales exceptionnelles. Il s'agit d'une aide ponctuelle qui ne constitue pas une subvention permanente des frais de scolarité. Nous encourageons donc vivement les parents, lors de l'inscription pour l'année scolaire, à ne pas dépendre de l'aide financière et à être pleinement à l'aise avec leur capacité à payer les frais de scolarité publiés.

## LE CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Présidé par le proviseur, le conseil d'établissement est compétent pour les questions pédagogiques et scolaires. Il comprend des représentants du personnel, des parents et des élèves. Les attributions du conseil d'établissement sont détaillées [ici](#).

Les élections pour les représentants des parents et des élèves ont lieu chaque année en octobre. Toutes les informations sur le processus de candidature sont communiquées avant l'élection.

## LE COMITÉ DE GESTION

Le comité de gestion travaille avec le chef d'établissement à la mise en œuvre et à l'intégration de bonnes pratiques de gouvernance pour assurer la réussite académique et financière de l'école. Vous trouverez plus d'informations [ici](#).

## PARENTS DÉLÉGUÉS

- [Primaire](#)

Les parents délégués sont des parents volontaires de primaire qui :

- aident l'établissement et les autres parents de la classe à organiser des événements et des excursions à l'école ;
- accueillent les nouveaux arrivants pendant l'année scolaire pour répondre à leurs questions;
- réorientent les parents vers les enseignants et le coordonateur du 1<sup>er</sup> degré s'ils ont des questions sur le fonctionnement de l'école et de la classe ;
- relayent les questions relatives à la vie scolaire aux représentants des parents au conseil d'établissement.

Au cours de la réunion de classe au début de l'année scolaire, les enseignants demandent aux parents volontaires de se manifester.

Les coordonnées des parents délégués sont ensuite communiquées à tous les parents de la classe par courrier électronique et vice et versa si les parents ont donné leur accord

- Secondaire

Les parents délégués facilitent les relations entre les parents de la classe et le personnel de l'établissement. Ils peuvent intervenir auprès des enseignants et de la direction pour discuter d'un problème particulier ou pour offrir une médiation à la demande de certains parents. Ils assistent également au conseil de classe trimestriel où est discutée la dynamique générale de la classe et de chaque élève.

Au cours de la réunion de classe au début de l'année scolaire, les enseignants demandent aux parents volontaires de se manifester. Si le nombre de volontaires est supérieur aux places disponibles, une élection a lieu.

Les coordonnées des parents délégués sont ensuite communiquées à tous les parents de la classe par courrier électronique et vice et versa si les parents ont donné leur accord

Les groupes WhatsApp créés par les parents permettent aux parents délégués de transmettre des informations diffusées par l'école. Ils ne peuvent être en aucun cas le lieu pour critiquer des personnes, des personnels, l'école ou engager quelque polémique que ce soit. Nous appelons les parents délégués à la plus grande vigilance à ce sujet dans l'intérêt de tous, quitte à exclure du groupe un parent ne respectant pas ces principes.

